

**AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE
DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS**

Dépôt

Dossier n° : 002/19-09-2007-ECCC/TC

Partie déposante : M. KHIEU Samphân

Déposé auprès de : La Chambre de première instance

Langue originale : Français

Date du document : 17 septembre 2015



Classement

Classement suggéré par la partie déposante : Public

Classement arrêté par la Chambre de première instance : សាធារណៈ/Public

Statut du classement :

Réexamen du classement provisoire :

Nom du fonctionnaire du service des dossiers et archives :

Signature:

Réplique de la Défense de M. KHIEU Samphân sur l'obligation de communication des co-Procureurs et réponses aux questions de la Chambre de première instance

TABLE DES SOURCES

Déposée par :

Avocats de M. KHIEU Samphân

KONG Sam Onn

Anta GUISSÉ

Arthur VERCKEN

Assistés de

SENG Socheata

Marie CAPOTORTO

Soumeya MEDJEBEUR

OUCH Sreypath

Arnaud RIVOAL

Auprès de :

La Chambre de première instance

NIL Nonn

Jean-Marc LAVERGNE

YOU Ottara

Claudia FENZ

YA Sokhan

Les co-procureurs

CHEA Leang

Nicholas KOUMJIAN

Tous les avocats des parties civiles

La Défense de M. NUON Chea

TABLE DES SOURCES

I. DROIT DES CETC

- Règlement Intérieur.
- Loi portant création des CETC.
- Code de procédure pénale cambodgien.

II. DROIT INTERNATIONAL ET COMPARÉ

- Code de procédure pénale français.
- Principes directeurs applicables au rôle des magistrats du parquet, adoptés par le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu à la Havane du 27 août au 7 septembre 1990.
- Normes de responsabilité professionnelle et Déclaration des droits et des devoirs essentiels des procureurs et poursuivants, adoptées par l'Association internationale des procureurs et poursuivants le 23 avril 1999.
- Conseil économique et social des Nations Unies, Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, Renforcement de l'état de droit grâce à l'amélioration de l'intégrité et des capacités des services, 17 avril 2008, E/CN.15/2008/L.10/Rev.2.

III. DOCUMENTS JUDICIAIRES

1. Chambre de la Cour Suprême

- Décision relative à une partie de la troisième demande présentée par la Défense de NUON Chea visant à obtenir et à examiner des éléments de preuve supplémentaires dans le cadre de l'appel du jugement du premier procès dans le dossier 002, 16 mars 2015, **F2/4/2**.
- *Decision on Co-Prosecutors and Civil Party Lead Co-Lawyers' Request for Additional Time for Examination of SCW-5*, 30 juin 2015, **F26/2/2**.

TABLE DES SOURCES

2. Chambre de première instance

- Liste des témoins cités à comparaître lors des premières phases du procès, délais de dépôt des exceptions d'irrecevabilité des documents et pièces à conviction, et réponse à la demande E109/5, 25 octobre 2011, **E131/1**.
- Réponse à la Requête de IENG Sary aux fins de consultation des documents strictement confidentiels figurant au dossier (Doc. n° E118), 28 novembre 2011, **E118/4**.
- Communication des auditions de témoins susceptibles de déposer dans le cadre du dossier 002, 24 janvier 2012, **E127/4**.
- Décision relative aux nouveaux documents et à d'autres questions connexes, 30 avril 2012, **E190**.
- Vacations judiciaires de la Chambre de première instance en 2015, 6 mars 2015, **E343**.
- *Trial Chamber Guidelines on the Disclosure of Cases 003 and 004 Civil Party Applications in Case 002/02*, 24 août 2015, **E319/14/2** (« Mémoire E319/14/2 »).

3. Conclusions des parties

- Communication du co-Procureur international à la [Chambre] concernant les auditions de témoins du dossier 002 effectuées dans le cadre des dossiers 003 et 004, 6 octobre 2011, **E127**.
- Requête aux fins de production à l'audience des documents d'époque en original, 6 février 2012, **E168**.
- Communication par le co-Procureur international d'auditions de témoins dans les dossiers 003 et 004, 7 août 2013, **E127/7** et Annexe confidentielle « *List of CF 003 and 004 Written Records Proposed to be Disclosed in Case File 002* » **E127/7.1**.
- Requête de la Défense de M. KHIEU Samphân visant à faire expertiser le document E3/2107, 19 mai 2015, **E349**.
- Conclusions de la Défense de M. KHIEU Samphân sur l'obligation de communication des co-Procureurs, 24 août 2015, **E363** (les « Conclusions »).
- *Co-Prosecutors' Response to KHIEU Samphân's Motion Regarding the Co-Prosecutors' Disclosure Obligations*, 7 septembre 2015, **E363/1** (la « Réponse »).

TABLE DES SOURCES

4. Transcriptions d'audience

- 5 mars 2015, **E1/272.5**.
- 19 mars 2015, **E1/280.1**.